

## REGLEMENTS CHALLENGE SENIORS FOOT À 7 SAISON 2017/2018

Un challenge Seniors Foot à 7 est organisé par le District Haute-Garonne de football.

Jeu, Plaisir, Convivialité sont les fondamentaux de ce nouveau challenge.

Ce Challenge est ouvert à toutes les équipes affiliées à la Fédération Française de Football et à tous les joueurs licenciés quelle que soit la catégorie de la licence (libre, foot entreprise ou loisir).

Le tarif de l'inscription par équipe s'élève à 50 € pour la saison.

### ARTICLE 1 : LES REGLES

Les règles relatives à l'organisation des rencontres sont les suivantes :

- les rencontres se déroulent en semaine, du lundi au vendredi, selon les créneaux et installations disponibles enregistrés par les différentes équipes au moment de leur inscription ;

- le nombre de joueurs par équipe est de 7 + 3 remplaçants ;

- le temps de jeu est de 2 x 30 minutes avec une mi-temps de 5 minutes. On ne fait pas jouer d'arrêt de jeu. Afin d'éviter les contestations, le temps est pris par chaque équipe ;

- la dimension du terrain est celle d'un demi terrain à 11 homologué pour la pratique du football ;

- les clubs recevants doivent mettre à disposition 3 ballons correctement gonflés (1 pour le centre et un pour chaque but) ;

- les rencontres se déroulent en auto arbitrage. Les 2 équipes sont responsables de la bonne tenue de la rencontre. Les équipes sont libres, si elles le souhaitent, de désigner une ou deux personnes en charge de l'arbitrage du match ;

- les hors-jeux ne sont pas signalés ;

- les tacles sont strictement interdits ;

- la remise en touche s'effectue au pied. Il est interdit de marquer un but sur une remise en touche ;

·  
·  
·

La composition d'équipes mixtes ou 100% féminines est autorisée et s'inscrit parfaitement dans le cadre du Challenge ;

- à l'issue de la rencontre, les capitaines de chaque équipe désignent le joueur adverse qu'ils estiment avoir été le plus fair-play lors de la rencontre. Son nom sera alors entouré sur la feuille de match pour que la Commission Foot à 7 du District puisse tenir à jour le « challenge carton vert » sur toute la saison.

- il n'y a pas de limites dans le remplacement des joueurs. Les remplacements sont effectués lors d'un arrêt de jeu ;

- le gardien ne peut se saisir d'un ballon issu d'une passe de l'un de ses coéquipiers. Les dégagements du gardien s'effectuent tous à la main ;

- tous les coups francs signalés au cours de la rencontre peuvent être joués directement ;

- la mixité est appliquée dans le Challenge Seniors Foot à 7 ;

### ARTICLE 2 : LES LICENCES

Les dirigeants doivent avoir les licences avec eux lors des matchs afin d'être en capacité de les présenter lors d'un contrôle de l'équipe adverse (avant le début du match), ou d'un membre de la commission de foot à 7 (n'importe quand), le cas échéant une pièce d'identité pour chaque joueur doit être présentée, avec certificat médical.

Sur non présentation des licences, la commission peut décider de suspendre le dirigeant ou de suspendre l'équipe. Le contrôle des licences n'est pas obligatoire mais peut être exigé par le dirigeant ou le capitaine d'une équipe. Le dirigeant est en droit de refuser qu'un ou des joueurs n'ayant ni licence ni pièce d'identité participent à la rencontre.

### ARTICLE 3 : LA FEUILLE DE MATCH

Avant chaque rencontre, une feuille de match, fournie par le club recevant, doit obligatoirement être remplie par les deux représentants des clubs.

Doivent alors y figurer la date, et le lieu de la rencontre, les noms des 2 clubs en présence, l'identification de tous les joueurs (un numéro sur le maillot étant obligatoire), le numéro de maillot, nom et prénom, numéro de licence, signature du capitaine, score et enfin la désignation du joueur adverse le plus fair-play dans le cadre de l'application du dispositif « carton vert ».

La feuille de match étant le document officiel référant le déroulement de la rencontre et identifiant les acteurs qui y ont pris part, elle sera renvoyée par courrier ou par mail au service compétitions (competitions@foot31-dmt.fff.fr) au plus tard le lundi consécutif à la journée jouée.

## ARTICLE 4 : RETARDS, FORFAITS ET REMISES DES RENCONTRES

Les rencontres doivent impérativement débiter aux heures indiquées sur la programmation.  
Passé un délai de tolérance de 10 minutes, une équipe fautive ne pouvant présenter au moins 5 joueurs licenciés pourra être considérée comme forfait par l'équipe adverse. Mais dans tous les cas, si l'équipe adverse accepte de disputer la rencontre malgré le retard de son adversaire, celle-ci ne pourra se prolonger en venant perturber la rencontre suivante, et c'est le résultat acquis sur le terrain qui sera enregistré même si elle n'a pu aller à son terme. Toute équipe ne pouvant honorer une rencontre devra en informer le District et le club adverse au moins 48h à l'avance.

Une rencontre non disputée ne pourra être reprogrammée qu'après l'accord de la commission.

## ARTICLE 5 : RECLAMATION, LITIGE ET POUVOIR DISCIPLINAIRE

Tout litige relève en premier ressort de la compétence de la commission qui appliquera les règles suivantes :

Tout litige porté devant la commission implique une convocation automatique des dirigeants concernés pour venir s'exprimer et donner leurs versions des faits.

- Le foot à 7 étant basé sur l'auto-arbitrage et la responsabilisation de chacun, la commission doit tant que possible en être le prolongement. Ainsi, la commission s'engage à favoriser le dialogue entre les deux parties pour tenter de trouver une solution commune, et ce n'est qu'en dernier ressort que la commission tranchera en imposant sa décision.

- Pour prendre la décision en toute impartialité, aucun membre de la commission directement concerné par le litige ne pourra participer au vote.



Affiche officielle  
CHALLENGE SENIORS FOOT A 7  
SAISON 2017 / 2018